Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE Séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2022 à 18 heures 30 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE: DESIGNATION DE REPRESENTANTS Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET:
Modification des
représentants de la
Communauté de
Communes
Castelnaudary
Lauragais Audois
au Syndicat ResEau
11

Présents: Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patrick MAUGARD, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CORROIR. COSTE. Véronique Gilbert Javier DE Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Charles PAULY, Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de délégués en service est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du conseil en date du 08 septembre 2022 Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations: Sabine CHABERT à Denis BOUILLEUX, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Philippe GREFFIER, François DEMANGEOT à Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL à Jean-Pierre QUAGLIERI.

<u>Excusés</u>: Eliane BOURGEOIS MOYER, Hubert CHARRIER, Claire DARCHY, Prescillia GRANIER, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN, Bruno PERLES, Henri POISSON, Régine SURRE.

PAR PUBLICATION LE

<u>Absents</u>: Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND,

Secrétaire de séance : Giovanni ZAMAI.

PAR DELEGATION LE

Signature

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Hubert NAUDINAT, par délibération n° 20200122 en date du 9 juillet 2020, a été élu représentant de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte de la ressource en eau de l'Aude «ResEau 11».

VU la délibération n° 2022-103 en date du 6 juillet 2022 portant modification n°3 du tableau des conseillers communautaire suite aux nouvelles élections municipales de juin 2022 de la commune de PEYREFITTE SUR L'HERS,

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que bien que Monsieur Hubert NAUDINAT, suite aux nouvelles élections municipales, soit à nouveau délégué communautaire, il convient de pourvoir soit à sa réélection soit à son remplacement au sein du Syndicat Mixte de la ressource en eau de l'Aude «ResEau 11».

Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte de la ressource en eau de l'Aude «ResEau 11».

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes fermés ne renvoie, pour les modalités de désignation des délégués des EPCI à fiscalité propre au sein du conseil syndical, à aucune disposition législative ou règlementaire imposant le recours au scrutin secret. Par conséquent, les représentants des EPCI à fiscalité propre au sein des conseils syndicaux des syndicats mixtes fermés peuvent ne pas être élus au scrutin secret, dès lors que les membres de l'organe délibérant ont décidé à l'unanimité de déroger à cette règle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret.

DESIGNE Monsieur Hubert NAUDINAT représentant titulaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte de la ressource en eau de l'Aude «ResEau 11».

DIT que les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte de la ressource en eau de l'Aude «ResEau 11» sont :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Membre représenté
Monsieur	GREFFIER	Philippe	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	CALVEL	Michel	Délégué	Titulaire	RICAUD
Monsieur	GALINIER	Alain	Délégué	Titulaire	LABASTIDE- D'ANJOU
Monsieur	NEVELING	Paul	Délégué	Titulaire	PAYRA- SUR- L'HERS
Monsieur	CUBERLI	Henri	Délégué	Titulaire	FENDEILLE
Monsieur	BARDELLI	Patrick	Délégué	Titulaire	VILLENEUVE- LA- COMPTAL
Monsieur	ANDRIEU	Simon	Délégué	Titulaire	TREVILLE
Monsieur	CALMETTES	Didier	Délégué	Titulaire	VILLEMAGNE
Madame	VIDAL	Monique	Déléguée	Suppléante	VERDUN EN LAURAGAIS
Monsieur	PASTRE	Sébastien	Délégué	Suppléant	SAINT PAULET
Madame	SIAU	Isabelle	Déléguée	Suppléante	MAS- SAINTES- PUELLES
Monsieur	CESSES	Christian	Délégué	Suppléant	FENDEILLE
Monsieur	TUBERY	Henri	Délégué	Suppléant	MIREVAL- LAURAGAIS
Monsieur	TERRISSON	Gilles	Délégué	Suppléant	MONTMAUR
Monsieur	DEMANGEOT	François	Délégué	Suppléant	CASTELNAUDARY
Monsieur	COGNIAUX	Philippe	Délégué	Suppléant	AIROUX
Monsieur	BONDOUI	Régis	Déléguée	Suppléante	MONTFERRAND
Monsieur	NAUDINAT	Hubert	Délégué	Titulaire	PEYREFITTE SUR L'HERS

Envoyé en préfecture le 15/09/2022 Reçu en préfecture le 15/09/2022 Affiché le ID : 011-200035855-20220914-2022_114-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 14 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Giovanni ZAMAI

Philippe GREFFIER